

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT INSTALLATIONS, OUVRAGES, TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS SOUMIS À LA LOI SUR L'EAU

Une enquête publique est ouverte sur le projet de création d'un abattoir multi-espèces dont la construction est envisagée route de Ty Men à LE FAOU par la communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime sise ZAC de Kerdanvez à Crozon (29160).

L'enquête durera 33 jours : du lundi 31 août 2020 à 09 H 00 au 2 octobre 2020 à 12 H 00. Elle se tiendra à la mairie de Le Faou, commune-siège de l'enquête publique, ainsi qu'à la mairie de Hanvec.

Les communes concernées sont : LE FAOU, HANVEC, ROSNOËN et PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H.

Le commissaire enquêteur est M. Jean-Luc PIROT attaché principal territorial en retraite, en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public dans les mairies de Le Faou et Hanvec :

le lundi	31 août 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU
le mardi	8 septembre 2020	de 14 H 00 à 17 H 00	HANVEC
le mercredi	16 septembre 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU
le jeudi	24 septembre 2020	de 14 H 00 à 17 H 00	HANVEC
le vendredi	2 octobre 2020	de 09 H 00 à 12 H 00	LE FAOU

Toute personne intéressée est invitée à s'enquérir des mesures sanitaires en vigueur avant tout déplacement pour consulter le dossier ou rencontrer le commissaire -enquêteur.

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête mis à disposition aux mairies de Le Faou et Hanvec. Ces observations et propositions pourront être adressés à l'attention du commissaire enquêteur, par courriel à la mairie de Le Faou (abattoir.lefaou@gmail.com), par voie postale à l'adresse suivante : *Mairie de Le Faou – place des Foires - 29590 LE FAOU.*

Les observations reçues par voie postale ou électronique ou écrites sur le registre seront consultables dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et sur le site internet susmentionné.

Le dossier d'enquête publique est consultable pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sous l'un des formats papier ou informatique au moins, aux mairies de Le Faou et Hanvec et à la préfecture du Finistère. Il est toujours consultable en format informatique à la mairie de Le Faou

Il est également consultable sur les sites internet suivants ;

- <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> , - <https://www.comcom-crozon.bzh/>.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces prévues à l'article R.123-8 du code de l'environnement et notamment de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et de la réponse du pétitionnaire à cet avis.

L'autorité compétente pour autoriser ou refuser ce projet est le préfet du Finistère.